

Article 1 : Les règles de bienséance

1.1

Adhérents à ce présent règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore pendant et après la convention.

1.2

Tout comportement déplacé et/ou dangereux sont strictement interdits. Toute utilisation d'armes blanches, armes à feu, produits inflammables, explosifs, corrosifs pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition sont également interdits. Aucune dérogation ne sera faite.

1.3

Les projections d'objets (paillettes, confettis, bouts de papier...) quels qu'ils soient sont autorisés à condition de le préciser dans l'inscription et sous réserve d'acceptation de l'organisation.

1.4

Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou fortement sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du ou des participants du concours. Chaque candidature sera soumise à un examen, de ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une candidature.

Article 2 : Le cosplay

2.1

Les costumes entièrement achetés sont autorisés et doivent être mentionnés afin de les classer par catégorie. Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

2.2

Les costumes peuvent être inspirés des univers suivants : BD, mangas, anime, jeux de rôles, comics, littérature, films, jeux vidéo, artbook (ex : Sakizo), dessins animés, musique (clips...). Les créations personnelles sont autorisées uniquement sous certaines conditions (personnage humanisé par exemple

avec image référence). Le cosplay doit être inspiré d'un personnage existant.

2.3

Les armes en fer (tranchantes et/ou contondantes) pouvant être dangereuses pour autrui sont interdites. Les armes, reproductions fabriquées par les participants ne constituant aucun danger sont autorisées. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse.

Article 3 : La prestation

3.1

Les individuels : Les prestations individuelles seront limitées à douze (12) participants, disposant d'une durée maximum d'1 minute et 30 secondes.

3.2

Les groupes : Les prestations en groupe seront constituées d'au maximum 10 participants par groupe, nous accepterons douze (12) groupes, disposant d'une durée maximum de 3 minutes .

3.3

L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

3.4

Les participants ne sont autorisés à s'inscrire qu'une fois par type de concours (Solo/groupe). Si le participant souhaite s'inscrire aux deux concours, il devra se présenter avec deux costumes différents afin d'être validé.

3.5

Avant chaque prestation, le participant sera soumis à l'examen du jury, afin que son costume soit évalué. Les modalités d'entrée et de sortie de scène seront précisées sur place, l'entrée ainsi que la sortie étant des voies obligatoires. Il est interdit aux participants de monter autrement sur scène que par les voies

obligatoires.

3.6

Afin d'agrémenter la prestation, divers éléments seront au choix pour les participants :

Présence de fumée ou non

Peut être un rétroprojecteur à condition que le fichier audio et vidéo soit fourni pour la prestation. Les formats MKV sont interdits.

Projecteurs : Allumé ou éteint suivant votre demande.

Article 4 : Le jury

4.1

Le jury officiel est composé de cinq personnes choisies par les organisateurs. Le jury ne peut en aucun cas participer au concours. Les candidats s'engagent à respecter le classement établi par le jury. Ce dernier reste à disposition pour toute question relative au cosplay.

4.2

La notation sera établie selon trois critères et l'impression personnelle du jury. :

Cosplay fait main :

Costume : qualité du costume, ressemblance avec le personnage.

Prestation scénique : qualité de la prestation, occupation de l'espace, originalité.

Cohérence : en effet il doit y avoir une cohérence entre la prestation et l'univers du personnage.

Décor : Si vous vous êtes donnés la peine de faire un décor cela vous vaudra évidemment des points supplémentaires !

Cosplay Acheté :

Prestation scénique : qualité de la prestation, occupation de l'espace, originalité.

Cohérence : en effet il doit y avoir une cohérence entre la prestation et l'univers du personnage.

Décors : Si vous vous êtes donnés la peine de faire un décor cela vous vaudras évidemment des points supplémentaires !

Article 5 : Les inscriptions :

5.1

Les candidats devront se préinscrire en envoyant un mail à l'adresse suivante:

CCSGcosplay@gmail.com

Les candidats devront absolument confirmer leur inscription le jour de la convention à l'entrée des vestiaires, 1h30 avant le début du concours, passé ce délai, les participants seront considérés comme absents donc non présents au concours. L'inscription sur place est possible dans la limite des places disponibles restantes.

Votre mail doit contenir :

Votre nom et prénom

Le nom et/ou prénom de votre personnage ainsi que l'univers dont il vient (ex : Kotori Minami de Love Live) [Ceci est valable pour chaque membre d'un groupe]

Votre piste audio et/ou vidéo

Une référence de votre costume [Ceci est valable pour chaque membre d'un groupe]

*Des photos de progression de la création de votre costume et vos décors [Ceci est valable pour chaque membre d'un groupe]

Un message pour nous dire si vous avez besoin de matériel (Tel que chaise ou table qui seront mis à votre disposition) ou si il vous faut un jeu de lumière.

La mention " J'accepte le règlement du concours cosplay de la Castres Convention Show Game. "

(Les mentions avec un * ne sont pas obligatoire)

5.2

Chaque groupe doit désigner un responsable qui s'engage à fournir pour l'ensemble des membres de son groupe, les documents nécessaires à l'inscription de chacun. Sur place, le responsable devra s'assurer que tous les membres soient présents.

5.3

Les formats acceptés sont les formats standards MP3/MP4. Tous les fichiers joints à l'inscription devront

être identifiables (avec nom(s), prénom(s) et pseudonyme(s) ainsi que le groupe ou personnage(s) incarné(s)). La convention ne pourra assurer quelconque montage audio sur place ou avant l'événement.

5.4

Les mineurs devront fournir un accord parental signé par leurs représentants légaux ainsi qu'une copie du règlement signé

Article 6 : Complément :

6.1

L'équipe organisatrice du cosplay ne peut être tenue responsable en cas de vols, détérioration de costumes et d'accidents survenus lors de l'événement.

6.2

Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement auquel il s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié.

L'équipe de Castres Convention Show Game vous remercie de votre compréhension.